



5 avril 2018

PARC PHOTOVOLTAÏQUE CNR DE LA ROCHE DE GLUN : BIENTÔT EN SERVICE

A l'occasion d'une visite du chantier du parc photovoltaïque de La Roche de Glun, CNR, élus locaux et partenaires du projet ont pu découvrir l'avancée des travaux démarrés en mai dernier et bientôt achevés. Lauréat du 3^{ème} appel d'offres national pour les installations photovoltaïques de grande taille, et fruit d'un partenariat étroit entre CNR et la commune, ce parc d'une puissance de 2.6MWc, produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 1600 habitants. Sa mise en service est prévue courant avril.

Hervé CHABOUD, Conseiller départemental et Maire de La Roche de Glun, Frédéric SAUSSET, Président d'ARCHE Agglo et Maire de Tournon-sur-Rhône, ainsi que Michel BRUNET, Vice-Président d'ARCHE Agglo et Maire de Mercurool-Veaunes, ont visité aujourd'hui avec les équipes de CNR et les partenaires le chantier du parc photovoltaïque de La Roche de Glun, situé dans la zone d'activités de l'Île Neuve, et dont les travaux sont en cours d'achèvement.

Démarré en 2012, ce projet valorise et réhabilite une friche industrielle, sans conflit d'usage avec une fonction agricole ou une sensibilité écologique. Après les différentes phases d'étude et d'élaboration des dossiers de permis de construire et de candidature, le chantier a débuté en mai 2017 par une première phase de préparation du site. Depuis janvier 2018, les travaux en cours de finalisation ont concerné le montage des plus de 9000 modules de la centrale.

Dès le départ, le projet a intégré une forte composante environnementale, avec :

- Suivi environnemental du chantier et mise en place de dispositifs de protection des espaces à enjeux naturels ;
- Végétalisation du parc avec des semences sauvages permettant d'accroître le potentiel écologique du terrain à la faveur des insectes pollinisateurs et d'empêcher le développement des espèces allergènes comme l'ambrosie ;
- Entretien de la végétation du parc photovoltaïque de manière écologique avec le pâturage ovin.

Enfin, comme pour chacune de ses installations photovoltaïques, CNR se positionne sur l'ensemble du cycle de vie du parc de La Roche de Glun et prévoit le démantèlement et le recyclage des panneaux en fin de vie.

La mise en service du parc est prévue seconde quinzaine d'avril.

Un projet développé en lien avec les acteurs du territoire

Le parc photovoltaïque de La Roche de Glun a été lauréat en 2015 du 3^{ème} appel d'offres national pour les installations photovoltaïques de grande taille.

Pour CNR, le développement dans les nouvelles énergies renouvelables s'articule en lien étroit avec les acteurs des territoires. Cela s'est traduit pour le parc de La Roche de Glun par :

- Une concertation régulière des élus pendant la phase projet, ayant permis de définir l'implantation optimale du parc, et de confirmer l'acceptation du projet par le territoire ;
- Des échanges constants avec les services de l'Etat ;
- Le recours à des entreprises locales pour la construction du parc : EasyPower (Tain), Roffat TP (Mercurool), Bureau Veritas (Valence), Qualiconsult (Valence), C'Clot (Le Pouzin) et Sabatier Marius (Mondragon)

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud-Karmin : 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Mairie Roche de Glun : 04 75 84 60 52 : mairie@rochedeglun.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel



Au-delà de l'activité créée lors du chantier, ce projet assurera des retombées économiques fiscales pour le territoire estimées à 20 000€ par an.

Le développement du parc de La Roche de Glun représente un investissement de 3 M€.

Le parc en chiffres

Surface clôturée du parc	5.5 ha
Nombre de modules	9614
Puissance installée	2.6 MWc
Technologie photovoltaïque	Panneaux en silicium cristallin implantés sur structure fixes orientées plein sud à 25°
Production annuelle estimée	3 600 MWh
Equivalence annuelle de consommation électrique domestique (considérant une consommation de 2 400kWh/an/habitant)	1600 habitants (soit la moitié de la population de la commune de La Roche de Glun)
Investissement	3 M€
Durée d'exploitation	25 ans

La Roche de Glun, commune engagée dans la Transition énergétique

Avec l'accueil du parc photovoltaïque, la commune confirme son implication en faveur de la transition énergétique et du développement durable de son territoire.

A travers cette énergie 100% renouvelable, CNR prolonge ainsi son engagement aux côtés de la Commune et d'ARCHE AGGLO dans leur dynamique de développement durable, environnemental et touristique du territoire :

- Accompagnement des actions de réappropriation du Rhône : développement du tourisme fluvial autour du port de Tournon, valorisation paysagère des berges du Rhône à Glun, accueil du public et mise en valeur de la biodiversité autour du bassin des Marettes, projet de parcours à canoë ;
- Participation à l'animation sur le site du bassin des Musards à La Roche de Glun au travers de différents soutiens des activités nautiques organisées sur le plan d'eau ;
- Développement des mobilités douces, participation à la réalisation de la vélo-route *ViaRhôna et à sa mise en tourisme* ;
- Accompagnement de la gestion environnementale de la plaine Saint-Georges et de réhabilitation de îlons du Rhône.

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud-Karmin : 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Mairie Roche de Glun : 04 75 84 60 52 : mairie@rochedeglun.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel



A PROPOS DE CNR

CNR est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, développement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Elle produit près de 15 TWh annuels issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé.

CNR dispose aujourd'hui de 66 MWc de puissance installée en photovoltaïque en France.

En 2015, CNR a vu cinq nouveaux projets de centrales au sol retenus par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (dont celui de la Roche de Glun), dans le cadre du 3^{ème} appel d'offres national pour les installations photovoltaïques de grande taille.

CNR poursuit son développement dans le photovoltaïque avec 5 nouveaux projets retenus en février 2018 (sur 5 présentés) par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de ces derniers appels d'offres photovoltaïques.

Le capital de CNR est majoritairement public : la Caisse des Dépôts ainsi que les collectivités locales détiennent plus de 50% des actions ; ENGIE, actionnaire de référence, 49,97%.

Modèle responsable de gouvernance, établi sur l'équilibre entre profit et intérêt général et sur le partage des ressources tirées du fleuve, CNR tient un rôle majeur dans l'aménagement du bassin rhodanien et la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur des territoires. Sa philosophie : une étroite concertation avec les parties prenantes et un esprit de cocréation, au bénéfice de tous.

A PROPOS DE LA ROCHE DE GLUN

La commune de La Roche de Glun est située dans le département de la Drôme, au nord de Valence, proche de l'Ardèche, et en bordure du Rhône.

L'altitude moyenne de La Roche-de-Glun est de 119 mètres environ, et sa superficie de 12.79 km². Elle bénéficie d'un emplacement géographique privilégié. Depuis 1968, la cité a été transformée en île. Une randonnée permanente autour de l'île favorise la découverte de la faune et la flore. Au cœur du village, la porte de Roussillon datant du XIV^{ème} siècle invite les visiteurs à découvrir le patrimoine rochelain : Tour Diane de Poitiers et Tour de Plomb. Ses plans d'eaux offrent de nombreuses activités nautiques et festives.

Administrativement rattachée à l'arrondissement de Valence et au canton de Tain-l'Hermitage, La Roche de Glun fait partie d'ARCHE Agglo, nouvelle communauté d'agglomération créée le 1er janvier 2017, regroupant 3 communautés de communes :

- Hermitage Tournonais
- Pays de Saint Félicien
- Pays de l'Herbasse

La Roche-de-Glun compte 3 336 habitants au 1er janvier 2018, et sa densité de population est de 247.07 habitants par km².

La municipalité s'est engagée dans plusieurs actions en faveur de la transition énergétique et du développement durable. La Commune a ainsi approuvé le Contrat de territoire « Doux, Mialan Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère » dans lequel elle s'engage à poursuivre les actions mises en place dans son plan de gestion, notamment sur le secteur du bassin des Musards (gestion des sédiments, restauration ripisylve, gestion des invasives, accueil du public), ou plus généralement concernant les milieux alluviaux du Rhône, en lien avec les Communes de Glun et de Mauves.

Par ailleurs une extinction nocturne de l'éclairage public sur le territoire communal dans le but de favoriser la biodiversité, réduire la pollution visuelle et générer des économies d'énergie, est en cours d'expérimentation depuis le mois de juillet 2017.

Le futur parc photovoltaïque s'intègre dans cette démarche globale menée par la commune, favorisant énergies renouvelables et respect de l'environnement.

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud-Karmin : 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Mairie Roche de Glun : 04 75 84 60 52 : mairie@rochedeglun.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel